Le journal du Gers

Date de parution: Le jeudi 17 octobre 2024 à 08h16

Article signé par: Bernard MAGNAT

Adresse url de base: https://lejournaldugers.fr/index.php/article/79287-saint-medard-ville-a-joie-en-territoire-zero-non-recours

Saint Médard, Ville à joie en territoire zéro non-recours

Saint Médard, Ville à joie en territoire zéro non-recours

Au mois de mai 2024, la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne a été retenue parmi les 39 territoires à l'expérimentation nationale "Territoire Zéro Non-Recours" (TZNR). C'est la seule dans le département du Gers parmi les cinq retenues en région Occitanie. La lutte contre le non-recours correspond à une situation dans laquelle une personne ne perçoit pas d'aide, de service ou de prestation sociale à laquelle elle pourrait prétendre. Pour l'occasion Céline Salle, présidente de la communauté de communes signa une convention avec Laurent Carrié, préfet du Gers.

La Communauté Communes Astarac Arros en Gascogne participe à l'expérimentation en tant que "Territoire Zéro Non-Recours" pour les trois années à venir afin que tous les habitants du territoire concerné aient un accès à l'ensemble de leurs droits.

Hier mercredi 17 octobre, Annie Bourdallé maire de Saint Médard, accueillait la tournée Ville à joie.

Sous la forme d'une fête de village, les habitants présents ont pu visiter plusieurs stands auprès desquels il était possible d'accéder à des services, de l'information, de l'artisanat, des loisirs.

Cette action étant pleinement inscrite dans le programme "Territoire Zéro non Recours" pour lequel la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne est lauréate, M. Le Préfet du Gers, M. le sous-préfet de Mirande et M. le Président du Conseil Département du Gers, étaient présents à Saint Médard avec Mme Céline Salles présidente de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne pour rencontrer les stands des services à destination de la population.

St Médard 16102024 Territoire zero recours (6).jpg